

Bulletin d'inscription à renvoyer à



CANTAL
CONSEIL ÉLEVAGE

Donner du sens à la mesure

Anais JOUVENTE

26 Rue du 139^{ème} R.I.
B.P 239, 15002 AURILLAC
04.71.45.55.90

E-mail :

ajouvente.cl15@arsoe-soual.com

Ils ont dit...

« Cette journée m'a bien éclairé sur l'implantation du robot ».

« C'est important de bien doser les rations ».

Crédit d'impôt : jusqu'à 340 € par an dans le cas de l'imposition au réel (se renseigner auprès du responsable de la formation).

Aide au remplacement : des aides existent pour se faire remplacer pendant les formations. Appeler le Service de Remplacement Cantal au 04 71 45 55 60.

Formation financée par

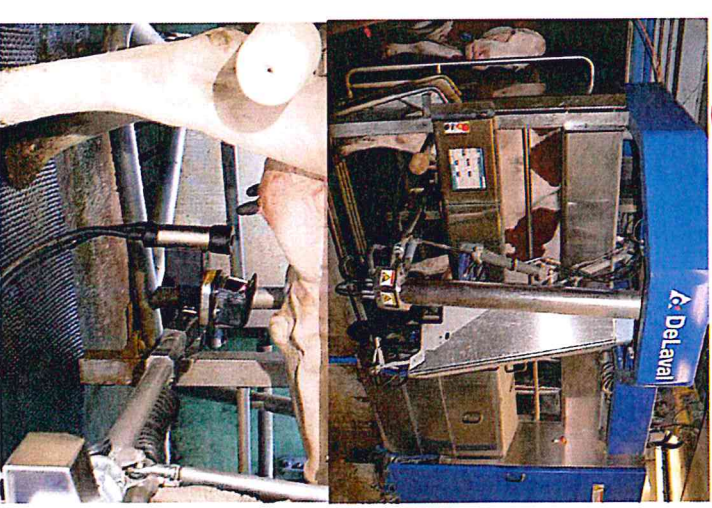


Votre Chambre d'agriculture est certifiée pour ses activités de conseil, formation, étude et diagnostic.



Formation

Robot de traite et adaptation de l'élevage



CANTAL
CONSEIL ÉLEVAGE

Donner du sens à la mesure

Service Formation

26 rue du 139^{ème} R.I – BP 239 - 15002 Aurillac Cedex
Tél. 04 71 45 55 78 - E-mail : formation@cantal.chambagri.fr

Robot de traite et adaptation de l'élevage

Cette formation s'adresse aux éleveurs qui s'interrogent sur l'acquisition d'un robot de traite ou en cours d'installation d'un robot.

Objectif de la formation :

- Cibler tous les domaines de l'élevage qui seront affectés par l'arrivée d'un robot de traite
- Définir des pistes pour en limiter l'impact
- Connaître les protocoles et les outils pour le contrôle de performance.

Contenu :

- Les conséquences d'une traite robotisée sur la conduite du troupeau.
- Les impacts de l'installation sur les hommes, la charge de travail, les besoins en fourrages, la gestion du pâturage.
- Maîtrise de la charge alimentaire : comment alimenter les vaches traitées au robot ?
- Emplacement du robot dans le bâtiment : proposition de plan de bâtiment et autres aménagements.

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques, photos. Questions, échanges.
- Visite d'exploitation.

Responsables et intervenants de la formation : Anaïs Jouvente, Gérard Combelles
conseillers Cantal Conseil Elevage (04 71 45 55 92).

Tarif :

- Pris en charge par Vivea pour les agriculteurs et porteurs de projet
- pour les autres (nous contacter)

Inscription en ligne, accès au calendrier de nos formations et aux conditions générales sur <http://www.cantal.chambagri.fr>

Une attestation vous sera délivrée à l'issue de la formation.



1 jour

le 22 novembre 2017
Chambre d'agriculture- St-Flour

de 9h30 à 17h

Modalités de règlement et financières :

En cas de participation financière du stagiaire, l'inscription définitive sera enregistrée à la réception du contrat de formation signé accompagné du règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture du Cantal.
En cas de cessation anticipée de la formation ou de non organisation de la formation de la part de la Chambre d'agriculture, le chèque est retourné.
En cas d'absence non justifiée le jour du démarrage du stage ou d'abandon en cours de stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue la totalité des frais sera retenue.
Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Bulletin d'inscription

Je soussigné,

Nom

Prénom

Adresse

.....

.....

Tél

Portable

E-mail.....

.....

m'inscris à la formation

Robot de traite et adaptation de l'élevage

le 22 novembre 2017 à la Chambre
d'Agriculture de St-Flour

Date

Signature

Une convocation vous sera adressée avant la formation.